

-----Message d'origine-----

De : Philippe.Lacasse@mrfn.gouv.qc.ca [mailto:Philippe.Lacasse@mrfn.gouv.qc.ca]

Envoyé : 28 juillet 2006 14:00

À : St-Onge, Mathieu (BAPE)

Cc : Rene.Paquette@mrfn.gouv.qc.ca; RichardF.Poirier@mrfn.gouv.qc.ca

Objet : RE : Plan régional de développement du territoire public

M St-Onge,

Voici la réponse du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Elle a été élaborée par le Secteur territoire, en collaboration avec la Direction générale de l'électricité:

«Actuellement, seules la région de la Gaspésie et la MRC de Matane possèdent un plan régional de développement du territoire public (PRDTP) - volet éolien. La région du Bas-St-Laurent est en voie de se doter d'un PRDTP – volet éolien afin d'accueillir les projets de parcs éoliens. Les consultations prévues des partenaires devraient être complétées au cours de l'automne prochain.

Par ailleurs, dans les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord et du Saguenay / Lac-St-Jean, une Analyse territoriale – volet éolien a été entreprise par les directions régionales afin d'encadrer le développement éolien. Essentiellement, il s'agit d'une approche similaire au PRDTP – volet éolien laquelle s'appuie également sur une cartographie précisant les objectifs d'harmonisation et les critères par zone. Ce qui différencie les deux approches c'est que l'analyse territoriale ne comporte pas les mêmes chapitres qu'un PRD mais toutes les deux s'appuient sur un zonage. De plus, l'approche est quelque peu différente en ce qui a trait au fonctionnement. En effet, l'élaboration d'un PRD, qui peut prendre plusieurs mois, prévoit la mise en place d'une table de concertation au regard de l'élaboration des objectifs d'harmonisation et des critères. En ce qui concerne l'analyse territoriale, elle est réalisée par le Ministère et les délais de réalisation sont moindres puisque l'élaboration des objectifs d'harmonisation et des critères se fait sur la base d'une connaissance régionale et d'une analyse des problématiques et des enjeux reliés aux différents usages en présence sur le territoire. Toutefois, avant d'être rendu publique, l'analyse territoriale sera soumise aux autorités du Ministère pour approbation. Elle pourra également, le cas échéant, être soumise à la consultation des partenaires d'ici l'automne prochain selon les décisions des autorités ministérielles.

Enfin, rappelons qu'au cours du printemps 2006, les autorités du Ministère ont approuvé un cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État. Ce cadre s'applique là où il n'y a pas de PRDTP – volet éolien ou une Analyse territoriale – volet éolien et vise principalement à soutenir les directions régionales de la gestion du territoire public dans leur mandat d'harmoniser les utilisations du territoire public qui sont en relation avec le développement éolien. Il a donc pour but de faciliter la gestion du territoire public, l'attribution de droits fonciers, l'accompagnement des promoteurs et la production des avis du MRNF.

Ainsi, qu'il s'agisse d'un PRDTP – volet éolien ou d'une analyse territoriale – volet éolien, ces outils de planification sont conformes au cadre d'analyse sur l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État.»

Je demeure disponible

Philippe Lacasse

Conseiller en politique énergétique, filière éolienne

Direction générale de l'électricité Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

5700, 4e Avenue Ouest

Québec (Québec), G1H 6R1

Tél(418) 627-6386 poste 8312

fax(418) 646-1878

philippe.lacasse@mrfn.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : mathieu.st-onge@bape.gouv.qc.ca [mailto:mathieu.st-onge@bape.gouv.qc.ca]

Envoyé : 19 juillet 2006 10:49

À : Lacasse, Philippe (DGE)

Cc : edith.bourque@bape.gouv.qc.ca; maude.durand@bape.gouv.qc.ca; sophie.Hamel-dufour@bape.gouv.qc.ca; julie.milot@bape.gouv.qc.ca; jean.roberge@bape.gouv.qc.ca

Objet : Plan régional de développement du territoire public



Monsieur Lacasse,

J'aimerais que vous nous confirmiez que les régions de la Gaspésie et de la MRC de Matane sont les seules régions du Québec à posséder un plan régional de développement du territoire public pour le volet éolien. Si tel est le cas, est-ce que d'autres PRDTP sont en voie d'élaboration pour les autres régions qui pourraient accueillir des projets de parc éolien dans le cadre du deuxième appel d'offre ou dans le cadre de contrats signés de gré à gré avec Hydro-Québec Production ? Sinon, un autre type d'encadrement est-il en voie d'élaboration ? Qu'est-ce qui le distinguerait du PRDTP ?

Je vous remercie sincèrement de votre collaboration.

Salutations,

Mathieu St-Onge, analyste
Service de l'expertise environnementale
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable 2e étage
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : (418) 643-7447 #523 ou 1-800 463-4732 #523
Télécopieur : (418) 643-9474
www.bape.gouv.qc.ca